CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/2025

NOTES

ORDRE DU JOUR :

1.DÉLIBÉRATIONS :

1.1 **Ressources Humaines, Assurance Statutaire :** Renouvellement du contrat-groupe d'assurance statutaire – Adhésion au 1er janvier 2026 *(référence au CM du 14.12.2020 et CM du 03.02.2025).*

1.2 **RH, information** : délibération mandatant le CDG 64 pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance statutaire (renouvellement) → *ajout du montant de la participation employeur (référence CM 26.05.2025 et CM du 29.01.2014).*

1.3 **APGL** : suppression de cotisation à deux services → *(référence CM 26.05.2025).*

1.4 **SEABB :** modification des statuts.

2. PORTE à CONNAISSANCE :

2.1 Parole au Maire

2.1.1 Point rentrée scolaire
2.1.2 Point intercommunalité CCNEB
2.1.3 Don d'un terrain appartenant à Mme BADIE Mélanie
2.1.4 Législation sur la cigarette aux abords des entrées des édifices publics
2.1.5 Nettoyage des devants de porte par les propriétaires
2.1.6 Entretien de la déchetterie réhabilitée
2.1.7 Appartement mairie
2.1.8 Installation du RAM à l'école maternelle
2.1.9Définition des ZAEnR (Zones d'accélération Energie Renouvelable)
2.1.10 Prochaines élections municipales 2026.

2.2 Paroles aux Adjoints

2.2.1 Michel COURADES :
-Ressources Humaines
-Point Programme Voirie

2.2.2 Sophie RAYMOND :
Situation sur les différents dossiers :
-Communication : sujets courants
-Action Sociale

2.2.3 Christine CAPERAA :
Commission « Associations »
- La Rentrée des associations -
Commission « Vie du Village »
- Bilan de l'été à Nousty

- Élection du nouveau CMJ
- Projets aménagement et sécurisation de l'école
- Les animations et les projets à venir

2.2.4 Nicolas KOHUT :

-Points travaux église
-Entretien des bâtiments (société Bergeret, Sarrat...)
-Travaux menés en régie durant l'été
-Travaux envisagés pour la fin de l'année (chauffages vestiaires salle des sports, plancher ateliers municipaux, cimetière, crépis grange Lafuste...)

3. INFORMATIONS DIVERSES

NOTE :

SECRETAIRE DE SEANCE	Yann Ramade.
ETAIENT PRESENTS	**Présents :** BORDE-BAYLACQ Claude, CAPERAA Christine, COURADES Michel, Nicolas KOHUT-SVELKO, LASSUS Sophie, LUCAS Céline, MATEO Joëlle, NABARRA-LABARRERE Laurent, RAMADE Yann, RAYMOND Sophie, RICAU Sylvie, TOUSSAINT Mireille ; Conseillers Municipaux.
PROCURATIONS	BAYARD Christophe, procuration à Mireille TOUSSAINT. CAZENAVE Jean-Marc, procuration à Nicolas KOHUT-SVELKO. BATARD Estelle, procuration à Sophie LASSUS.
ABSENT	CANDORE Bertrand ; Laurent VERRDIER ;

Début de séance 20h15.
Secrétaire de séance.
Lecture des procurations/ absents.

1.DÉLIBÉRATIONS :

1.1 Ressources Humaines, Assurance Statutaire : Renouvellement du contrat-groupe d'assurance statutaire – Adhésion au 1er janvier 2026 *(référence au CM du 14.12.2020 et CM du 03.02.2025).*

Le maire rappelle que :
- Il y a quelques mois, le Centre de Gestion 64 a engagé un appel à concurrence en vue de renouveler le contrat-groupe d'assurance statutaire, pour le compte des collectivités du département.

- La commune avait déjà délibéré pour la période 2021-2025, pour adhérer au contrat. Le contrat arrivant à terme, le Conseil Municipal avait délibéré lors du conseil du 03 février 2025, de participer à l'appel à concurrence porté par le CDG 64 et de renouveler le contrat.
A l'issue de cette procédure, la proposition retenue est celle de CNP Assurances en qualité d'assureur avec l'intermédiaire de RELYENS comme courtier et gestionnaire du contrat (comme le dernier contrat).
Ce contrat sera souscrit en capitalisation et prendra effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 5 ans avec un maintien des taux pendant les 3 premières années.

Ainsi afin de valider l'adhésion, le Conseil Municipal se doit de délibérer, pour une prise d'effet au 1er janvier 2026.

PROJET DE DELIBERATION :
ADHÉSION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2026-2030

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat-groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code de la commande publique, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) Assurances en sa qualité d'assureur et RELYENS comme courtier/gestionnaire du contrat-groupe.

Deux contrats sont proposés (cocher le ou les deux contrats retenus) :

☐ *un contrat concernant les* ***fonctionnaires relevant de la CNRACL :***
Le taux de cotisation est fixé à ***7,40 %*** *et comprend* ***toutes les garanties :***
Décès + Accident de service et maladie professionnelle (CITIS) + Longue maladie et Longue durée + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt de travail + Infirmité de guerre

Le niveau des remboursements des indemnités journalières/rémunérations versées aux agents est fixé à hauteur ***de 90 %.***

☐ *un contrat concernant les* ***agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale et de l'IRCANTEC :***
Le taux de cotisation est fixé à ***0,96 %*** *et comprend* ***toutes les garanties*** *:*

Accident de travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise par arrêt de travail de 15 jours, dans le seul cas de la maladie ordinaire

*Le niveau des remboursements des indemnités journalières/rémunérations versées aux agents est fixé à hauteur de **100 %.***

Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat).

La base d'assurance est déterminée par la collectivité.
Elle est constituée du traitement indiciaire brut annuel et de la nouvelle bonification indiciaire (élément obligatoire) et de façon optionnelle :

- Du supplément familial de traitement
- De tout ou partie des charges patronales dans la limite des charges dont est redevable la collectivité
- Du RIFSEEP défini par l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel (IFSE et CIA)

*Les nouveaux contrats ont une durée de 5 ans **(du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030) avec un maintien des taux pendant les 3 premières années.***

La collectivité a intérêt à intégrer cette démarche de mutualisation compte tenu du niveau de garantie prévu dans le contrat.

Invitée à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré,

L'Assemblée

DÉCIDE *l'adhésion au(x) contrat(s) d'assurance proposé(s) proposé(s) par la CNP avec RELYENS comme courtier à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.*

AUTORISE *le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin.*

→VOTE du conseil municipal : délibération adoptée à l'unanimité.

1.2 RH, information : délibération mandatant le CDG 64 pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance statutaire (renouvellement) → *ajout du montant de la participation employeur (référence CM 26.05.2025 et CM du 29.01.2014).*

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas lieu de délibérer finalement.
En effet, il a été fourni au groupe Relyens la délibération du 29.01.2024, indiquant le montant de la participation patronale de 17,50€. Ce montant n'ayant pas changé depuis 2014, il n'est pas nécessaire de redélibérer.

1.3 APGL : suppression de cotisation à deux services (→référence CM 26.05.2025).

M le Maire rappelle que suite à la construction et au vote du budget 2025, il avait été convenu de rechercher des postes sur lesquels la commune pourrait faire des économies.
Ainsi, Monsieur le Maire avait proposé au conseil municipal de mettre fin à l'adhésion de deux cotisations auprès de l'APGL, deux services dont la commune ne se sert pas. Gain total : 5 514.80€.
Ainsi suite au Conseil Municipal du 26.05.2025, un courrier de résiliation a été envoyé à l'Agence Publique de Gestion Locale afin de résilier les deux cotisations (SIPA et SITU). Or, les services de l'APGL nous ont contacté afin de nous avertir que le service GEO64, qui est notre SIG (système d'information géographique) accessible par internet était dorénavant compris dans l'abonnement SITU, un des deux abonnements que nous voulions résilier. GEO64 est un outil utilisé tous les jours par nos services. Il offre à la mairie un accès simple et dématérialisé aux données géographiques.
A partir de la plateforme, il est possible de :
Consulter des fonds de plan : scan 25, vues aériennes, plan
Visualiser et interroger le catalogue de données : cadastre, documents d'urbanisme, risques, réseaux, …
Disposer de fonctionnalités : impression, mesure de distance et surface, édition de documents, …
Accéder et enrichir des outils métiers dédiés à la gestion.

Ainsi, il faudrait reprendre une délibération indiquant que la commune résilie son abonnement au SIPA (Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture) et conserve son abonnement SITU (Service Intercommunal Territoires et Urbanisme).

→VOTE du conseil municipal : délibération adoptée à l'unanimité.

1.4 SEABB : modification des statuts.

La commune étant membre du SEABB, celle-ci doit se positionner quant au projet de modification des statuts du syndicat. Ainsi nous avons reçu le projet de modification de nos statuts, tel qu'adopté par le comité syndical lors de sa séance du 26/06/2025, par délibération n° 04_2025_06.
Cette modification vise notamment à intégrer l'adhésion de la commune de Lahitte Toupière à la compétence Eau Potable au 01 janvier 2026 et à améliorer la rédaction de ceux-ci comme vu avec le cabinet d'avocat PINTAT ainsi qu'à réajuster l'organisation des compétences du Syndicat.
Conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, toute modification des statuts d'un syndicat mixte doit être approuvée par délibération de l'ensemble des collectivités membres.

PROJET DE DELIBERATION :
Projet de modification des statuts du SEABB
M le Maire informe l'assemblée que suite à la demande d'adhésion de la commune de Lahitte Toupière à la compétence Eau Potable du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre (SEABB)à compter du 1er janvier 2026, ce dernier a modifié ses statuts par délibération en date du 26 juin 2025.

Il précise que le SEABB en a profité pour procéder à une amélioration de ceux-ci, ainsi qu'à un réajustement de l'organisation des compétences du Syndicat.

Le conseil municipal...
•Prend acte de ces modifications statutaires
•Approuve ces modifications
•Charge M./Mme le maire de transmettre cette délibération à M. le Président du SEABB

→VOTE du conseil municipal : votée à l'unanimité.

2. PORTE à CONNAISSANCE :

2.1 Parole au Maire

2.1.1 Point rentrée scolaire

Bonne rentrée, tout s'est bien passé. Comme d'habitude, réunion de rentrée avec l'ensemble du personnel suivi du repas.
Les effectifs pour l'année : 147 enfants. L'école compte deux nouvelles institutrices : Mme Valérie LARREGLE (CM2) et Léane THOMAS (décharge de la directrice).

Parole à Mme Toussaint concernant l'ENT (logiciel flux école / famille) : elle regrette que le logiciel soit désormais à la charge de la commune et non plus à l'éducation nationale.

2.1.2 Législation sur la cigarette aux abords des entrées des édifices publics

Arrêté du 21 juillet 2025 fixant les périmètres et les modèles de signalisation prévus respectivement aux articles R. 3512-2 et R. 3512-7 du code de la santé publique :
Publics concernés : public, collectivités territoriales, responsables de lieux concernés par l'interdiction de fumer.
Objet : le présent arrêté fixe le périmètre dans lequel il est interdit de fumer aux abords des bibliothèques, des équipements sportifs, des établissements d'enseignement primaire et secondaire ainsi que des lieux d'accueil, de formation, d'hébergement des mineurs. Il fixe les modèles de signalisation à apposer, d'une part, dans les lieux où il est interdit de fumer et, d'autre part, dans les emplacements mis à disposition des fumeurs.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

M. le Maire a ainsi communiquer l'information à tous les parents d'élèves. Mme Caperaa va faire de même avec les associations.

2.2.3 Divers :

- Nettoyage des devants de porte par les propriétaires : possibilité de prendre un arrêté. L'espace public est l'affaire de tous.
- Entretien de la déchetterie réhabilitée : des moutons devraient à nouveau être présents sur le site.
- Appartement mairie : rencontre entre M. le Maire, M. Kohut avec un entrepreneur. Des remarques ont été apportées afin de réhabiliter le logement : enlever le parquet (ce qui permettrait de gagner en « légèreté »), mettre un étai (au lieu de 3 ou 4 comme préconisé). Le sol de l'appartement a subi un affaissement « normal » du au temps mais rien ne semble indiqué qu'il y ait un risque d'effondrement. La commission bâtiment s'occupe du dossier.
- Installation du RAM à l'école maternelle. Finalement il a semblé plus judicieux et plus pratique d'installer le RAM dans la salle de classe inoccupée de la maternelle. Cela convient au RAM comme à l'école. La convention avec la CCNEB a été signée jusqu'à décembre 2025.
- Réhabilitation crèche travaux ont démarré (jusqu'à mai, finalement 500 000€).
- Définition des ZAEnR (Zones d'accélération Energie Renouvelable) : c'est un dossier compliqué. La CCNEB portait un premier dossier initialement. Un second dossier a été demandé par les services de l'Environnement/Climat-Energie du département.
- Dégradations sur la commune : plusieurs dégradations ont été constatées ces derniers jours. Par exemple : vestiaire de la salle des sports ; banc en pierre cassé et retrouvé dans l'Ousse (au lavoir) ; porte des toilettes complétement cassée au cimetière ;

Des vols ont également été signalés. M. le Maire rappelle d'ailleurs que la gendarmerie avait proposé l'adhésion de la commune au service de vigilance mis en place et géré par la gendarmerie. Le major Barbé s'occupe du dossier pour un démarrage le plus rapide possible.

- Projet « France Service » en lien avec le nouveau service à la personne « NEbus » (4.50€ aller-retour peu importe la distance). M. le Maire rappelle l'intérêt majeur des maisons France Service (fréquentations : Pontacq 4000 personnes ; Morlaàs 4194 personnes ; 984 accompagnements).

2.1.3 Don d'un terrain appartenant à Mme BADIE Mélanie

Bristol, François Badie étant décédé et vivant à l'étranger, souhaite faire un don de son terrain. Impasse des 4 vents.

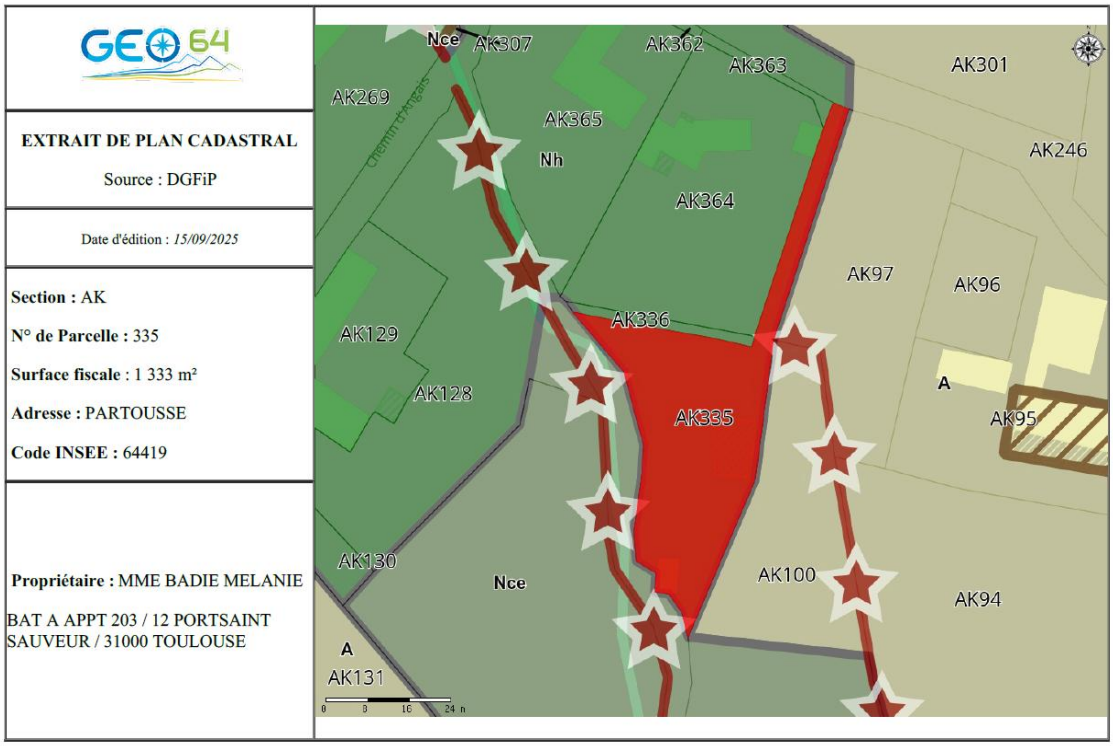

M. le Maire pense que ce serait dommage de refuser ce don. Ce site peut être intéressant pour la commune. Le bâtiment est en état et peut avoir diverses utilités (rangements…) L'extérieur peut nous permettre de stocker également des matériaux (sable ; gravier…).

Le notaire de Mme Badie prépare un acte de cession. Nous en reparlerons au prochain Conseil Municipal.

1/2500
439075.3, 6245513.0
100 m

2.1.10 Prochaines élections municipales 2026.

M. le Maire a rencontré l'ensemble de l'équipe actuelle, et pour le moment, 5 hommes, 7 femmes repartent pour la prochaine équipe.

2.2 Paroles aux Adjoints

2.2.1 Michel COURADES :

-Ressources Humaines

La rentrée s'est bien déroulée, avec la même équipe.
Mme Bernardin a repris son poste.
Grève du 18/09 : 1 agent en grève.

-Point Programme Voirie

Le budget est celui de l'an passé, (puisque travaux non réalisés) avec rajout de travaux au chemin de l'Ayguelongue (ainsi aux 22 000€ initiaux sont ajoutés 4 500€, plus une commande de graviers et le passage de l'épareuse). Les travaux devaient théoriquement débuter aujourd'hui, or rien n'a bougé, durée une semaine.

Urbanisme : dans la perspective d'un nouveau mandat, il va falloir étudier la question du développement et de l'ouverture de terrains à l'urbanisme. Il va falloir agir, cela fait plusieurs années qu'il n'y a plus de constructions, or la comme en a besoin, cela permettrait de retrouver une dynamique : école, économie…

2.2.2 Sophie RAYMOND :

Situation sur les différents dossiers :

-Communication : sujets courants

- Quelques problématiques avec le site internet, proposition de l'entreprise Quin Te Bà qui reprendrait l'hébergement du site (actuellement Haisoft). Nous étudions cette option avec la commission.
- Sucettes : toujours à équiper, nous avons la plaque. Le visuel reste à préparer.

-Action Sociale

- Pas mal d'actualité cet été pour des accompagnements d'administrés.
- Gym douce : l'atelier s'est maintenu tout l'été. Le groupe est très dynamique et souhaite continuer au-delà des ateliers que nous avons organisé.
- « Cap Bien-Etre » : les vendredis matin - 9h15-12h - Grange Lafuste - du 28/11/2025 au 19/12.
- Téléthon : préparation de l'évènement. Le programme vous sera présenté lors du prochain CM.

2.2.3 Christine CAPERAA :

Commission « Associations »

- La Rentrée des associations

Forum des associations : moins de monde que l'an passé, mais tout s'est très bien passé et les associations étaient contentes de se retrouver et d'échanger entre elles. L'après-midi s'est poursuivie par le repas d'après match du PNS. Le seul point négatif : les présidents du PNS ne sont pas venus manger avec les associations.
Toutes les sections ont redémarré. Tout est ok, la danse cherche à mettre en place un 4e créneaux.

Commission « Vie du Village »

- Bilan de l'été à Nousty

Bilan : moins d'activités que l'an passé excepté l'été sportif. L'été s'est fini par les fêtes du village.

- Élection du nouveau CMJ

Présentation du CMJ le 3 octobre à 10h, puis campagne la semaine d'après et enfin élections le 10 octobre. Le premier se tiendra le CMJ 14 octobre.
Tous les projets du CMJ précédents sont terminés. Ne reste que l'inauguration : 22 11 2025.
Fresque commence demain mardi pour un mois.

- Les animations et les projets à venir

- Noël :
  -Marché de noël, week end après le téléthon.
  -Les parachutistes seront présents le 14 12 2025.
  -Concert de noël 20 12 2025 Gospel.
  -Goûter et cross de l'école.
- 3e Edition Noust' kabaré 5-6-7 février, invitations envoyées la semaine prochaine et il y a déjà 600 élèves de prévues.
- Les vœux de M le Maire : 16 janvier et le repas des sages le 18 janvier.

2.2.4 Nicolas KOHUT :

-Points travaux église

Travaux réalisés :
-La réparation des cloches a été réalisée.
-l'accès au clocher, fait le 11 août et l'entreprise devrait revenir pour l'abat-son et le filet anti volatiles.
-le cadrant reste à réparer.

-Entretien des bâtiments (société Bergeret, Sarrat...)

L'entreprise Bergeret a procédé au nettoyage de la ventilation de la maternelle, filtres de la climatisation, Maison Pour Tous et les deux chaudières.

-Travaux menés en régie durant l'été.

Salle des sports : plusieurs travaux ont été réalisés, notamment des travaux d'électricité. Les réparations ont été faites en majorité avec du matériel que les services techniques avaient déjà en stock donc moindre coup.

Réparation de la cage de hand par un agent.

Peinture aux vestiaires avec des pots qui restaient à la maison Lafuste.

Chauffages soufflants : le devis a été renvoyés et ils seront installés dans les vestiaires pour éviter la condensation.

Ateliers municipaux : plancher à l'étage prévu au budget, avec rambarde plus sécuritaire.

Ecole maternelle : le déplacement du RAM a permis de faire du tri, du rangement et du nettoyage dans la salle de classe. Certains volets ne se lèvent plus a cause des câbles des lattes. L'entreprise Vignaduzzi est venue jeudi dernier, certaines pièces ne se changent plus, donc tous les volets ne pourront pas être réparés et gardés.

Ecole primaire : remplacement du chauffe-eau, qui était ancien.

Les ordinateurs de l'école primaire ont été vérifiés et nettoyés.

Travaux cimetière : travaux pour la mise en place d'un réseau d'eau depuis le compteur jusqu'au portail intermédiaire, ainsi que des drains. Les entreprises Cabanne et Badie seront présentes.

VMC à changer à la Maison Pour Tous et à l'école maternelle (coût élevé).

Appartenant : entrepreneur pour qu'il donne son avis sur les travaux. La conclusion : des modifications des poutre avaient déjà été faites, et l'affaissement est ancien et ne semble pas avoir bougé depuis.

Grange Lafuste : début du nettoyage de la dalle. Rabaissement du mur + aménagement d'un banc.

3. INFORMATIONS DIVERSES

-Village Avenir lundi prochain 14h. Tous les élus sont conviés à cette présentation.

-Dossier opposant Nousty / Nabarra : tribunal à bordeaux. Le mémoire de défense a été déposé vendredi dernier. Le verdict est attendu sur octobre/ novembre 2025.

-inauguration de la maison de santé pluridisciplinaire de Soumoulou. Celle-ci a ouvert aujourd'hui. Un super lieu de santé créé par la CCNEB, qui va regrouper près de 30 professionnels.

-réunion PNS au conseil : le prochain conseil de 13 10 2025.

-souci électrique : sollicitation bambou CFP ; élagage de prévu par ERDF. Des groupes électrogènes pour coupure moyenne tension.

-Voyage Congrès des Maires : 17, 18, 19 et 20 novembre : 6/7 personnes.

-Gens du voyage : 40 caravanes se sont installées sur la ZA de la CCNEB. Une procédure d'expulsion est en cours.

Clôture de la séance : 22h40.